Envoyé en préfecture le 21/09/2023
Reçu en préfecture le 21/09/2023
Publié le
ID : 069-256900796-20230920-2023_19-DE

D 23 04 19

Syndicat Intercommunal Murois

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le mercredi vingt septembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Aurélia DUCHET, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Danièle SANTESTEBAN, Olivier SUSINI, Jean-Marc JOVET

Etaient excusés : Alexandre BOTELLA (pouvoir à Patrick FIORINI)

Objet : Modification de l'affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11,
Vu la délibération D 23 02 07 du 22 mars 2023 portant approbation du budget 2023,
Vu la délibération D 23 03 11 du 10 mai 2023 portant approbation de la DM1,
Vu la délibération D 23 02 06 du 22 mars 2022 portant approbation de l'affectation des résultats 2022,
Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,
Vu l'avis favorable de la commission finance du 20 septembre 2023,

Monsieur le Président informe l'assemblée que les modifications de l'affectation des résultats viennent :

- **Rectifier une erreur de calcul de résultat de l'exercice 2022**
- **Ramener l'affectation des résultats au compte 1068 à 298 493.56 € au lieu de 390 357,37€** inscrits dans la délibération D 23 02 06 du 22 mars 2023.

Monsieur le Président présente le tableau explicatif comme suit :

96200 - SIVOM MUROIS — Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	135 939,95		52 271,02		188 210,97
Fonctionnement	566 525,93	386 525,93	298 493,56		478 493,56
TOTAL I	702 465,88	386 525,93	350 764,58		666 704,53
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	702 465,88	386 525,93	350 764,58		666 704,53

Envoyé en préfecture le 21/09/2023
Reçu en préfecture le 21/09/2023
Publié le
ID : 069-256900796-20230920-2023_19-DE

Le résultat d'investissement était donc de 188 210,97 à reprendre au compte 001 - 43 648,21 (compte 1069) = 144 562,76€ ==> c'est là qu'il y a une différence de **0,01€** (**DM2**)

Le résultat de fonctionnement était de 478 493,56
- il est repris 180 000€ en fonctionnement au compte 002
- reste 298 493,56 à affecter au compte 1068 et non 390 357,37 comme repris dans le budget primitif ==> d'où **rectification de l'affectation du résultat de - 91 863,81**
    - équilibré par **-91322.97 au chapitre 21** (dépenses investissement) dans la **DM2**

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la rectification de l'affectation des résultats telle que présentée ci- dessus,

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 20 septembre 2023

Le Président

Henri MONTEL ANICO

Le secrétaire de séance

Olivier SUSINI